

AFFAIRE N° 16. - Construction d'une PISCINE au CHAUDRON - Autorisation de scinder le marché en deux parties - Autorisation de passer un marché de gré à gré, après consultation d'entreprises.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que les travaux relatifs à la réalisation du complexe nautique du Chaudron n'ont pu être réalisés à ce jour, pour des raisons de financement. En effet, les prix ressortis du dernier appel d'offres font apparaître une dépense totale de 253 000 000 de Francs CFA, pour 112 500 000 Francs CFA de subvention, ce qui entraîne une différence de 140 500 000 Francs CFA, à la charge de la Commune.

Devant l'impossibilité pour la Municipalité de prendre en charge le financement d'une telle dépense, il me paraît indispensable de rectifier le projet et de ramener le montant des travaux à 150 000 000 de Francs CFA, environ.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'une part de m'autoriser à faire procéder aux rectifications nécessaires par le Cabinet d'architecte, d'autre part de m'autoriser à scinder les travaux en deux tranches : une première à réaliser dans l'immédiat qui comprendrait les bassins et le traitement des eaux ; une deuxième qui se composerait des annexes : bâtiments, vestiaires.

En outre, je vous demanderai, compte tenu de la très grande urgence de ces travaux de m'autoriser conformément au Code des Marchés Publics - article 312, alinéas 8 à passer après consultation de diverses entreprises un marché de gré à gré avec les moins disantes.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2 302-48 du Budget Primitif de 1972.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vous connaissez tous cette affaire, qui date depuis 1969. Nous avons eu une subvention, hors enveloppe, du Ministère de la Jeunesse et Sports de 112 500 000 Frs. Quand nous avons voulu faire la piscine, que nous désirions grandiose, les prix se sont montés à 253 000 000 de Frs. J'ai pensé, en accord avec les adjoints, que nous ne pouvions pas nous lancer dans une telle dépense, même de prestige. En conséquence, j'ai contacté la Préfecture pour déjà une première réunion. La Préfecture, avec la Caisse Centrale et les Cabinets d'Architectes pensaient que l'affaire pouvait se réaliser en deux tranches. Cette solution ne m'a plu qu'à demi, car cela revenait à faire la piscine pour 253 000 000 de Frs. J'ai donc remis l'affaire devant le Préfet lui-même, et nous avons eu une deuxième réunion. Monsieur le Préfet s'est rangé à ma proposition, c'est-à-dire, faire une piscine pour 150 000 000 de Frs, correspondants à la somme subventionnable allouée (112 500 000 de la Jeunesse et Sports et prêt de la Caisse Centrale). C'est donc sur ce dernier point que nous nous sommes arrêtés. La piscine doit se faire sur la base de 150 000 000 de Frs.

Néanmoins, nous avons voulu que l'économie faite le soit sur les vestiaires et les bâtiments, plutôt que sur les bassins. Ces derniers n'ont pas été touchés. Il y a, en fait, trois piscines : le bassin de compétition de 50 mètres, le bassin d'apprentissage de 25 mètres, plus le plongoir et un troisième bassin. Il y a également une pataugeoire pour les enfants.

En ce qui concerne les vestiaires, en accord avec la Jeunesse et Sports et la Préfecture, ils seront équipés d'une façon moins grandiose. Si, dans la région parisienne, par exemple, il faut des vestiaires complets parce qu'il fait froid, le problème est moins crucial à la Réunion. Les vestiaires et autres bâtiments de service seront donc réduits, mais tout ce qui est fonctionnel, la piscine elle-même, les accessoires et la régénération ne seront pas changés.

D'après les premières estimations, les quatre bassins avec les accessoires nous reviendront à 100 000 000 environ. Il nous restera 40 000 000 pour les vestiaires et autres salles techniques et 10 000 000 pour sommes à valoir, architectes, etc ...

M. DE BALBINE. - Est-ce que l'architecte a déjà soumis un projet ?

LE MAIRE. - Pour les vestiaires, non. C'est pour cette raison que je vous demande de scinder le projet en deux afin de faire démarrer les travaux de la piscine qui sont déjà acquis. Dans un premier temps, nous ferons les bassins, qui sont fixés à 100 000 000. Nous avons déjà reçu le devis de l'architecte.

M. Eric BOYER. - Puisque nous avons le prix des piscines et des annexes, pourquoi ne pas faire un seul projet ?

LE MAIRE. - Nous sommes obligés de faire un nouveau projet pour les vestiaires. Il s'agit de l'ancien projet des bassins, qui vous est présenté aujourd'hui.

M. Eric BOYER. - Avons-nous l'assurance que les travaux ne dépasseront pas 150 000 000 ?

LE MAIRE. - Nous aurons toujours les bassins et, pour 40 000 000, nous pourrions faire les vestiaires.

M. TOMI. - Surtout si la Mairie fait une consultation plus grande des entreprises qu'elle ne le fait généralement.

LE MAIRE. - Nous reprenons les cinq entreprises qui ont soumissionné.

M. TOMI. - Pourquoi ? Vous aurez peut-être, cette fois-ci, d'autres entreprises qui seront intéressées par les travaux. Votre première consultation est ancienne.

LE MAIRE. - Les prix sont déjà connus. L'ancienne consultation date du mois d'août. C'est donc assez récent.

M. CHANE KUNE. - La Mairie a tout à gagner en consultant le plus possible d'entreprises.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité. Toutes les entreprises seront consultées.

Approuvé
Saint-Jeans, le 21 novembre 1996
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
M. B. Gaudet

bon copie certifiée conforme
Le Chef de Service Financier
P. Lereyn